

Numéros.

Pages.

202. Ordre du 25 mai 1861, conférant à M. le capitaine d'Artillerie de marine Lombardeau, toutes les attributions dévolues au commandant de place par le règlement du 24 novembre 1854, sur le Service du casernement	223
203. Décision du 29 mai 1861, fixant provisoirement les traitements et allocations des Dames de St.-Joseph de Cluny.	223
204 à 209. Nominations, — mutations, etc.	224 225



N° 194. — *DÉPÊCHE* du *Ministre de la Marine et des Colonies*, du 26 février 1861, *apportant des modifications dans la rédaction des états des passagers embarqués ou débarqués aux Colonies.*

Paris, le 26 février 1861.

MONSIEUR LE COMMANDANT, Les états nominatifs des passagers embarqués ou débarqués dans les Colonies parviennent généralement à mon département sous une forme collective qui ne permet pas de les porter, avec toute la célérité nécessaire, à la connaissance des divers bureaux intéressés.

Il conviendra, sous ce rapport, que désormais ces états soient dressés distinctement pour chacun des bureaux dans les attributions desquels les passagers se trouvent placés.

Je vous prie de donner à qui de droit les ordres nécessaires pour qu'il soit pourvu en ce sens à la rédaction et à l'envoi des documents dont il s'agit.

Recevez, etc.

Le Ministre secrétaire d'État de la Marine et des Colonies.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le conseiller d'État, Directeur des Colonies,

Signé : **BARON DE ROUJOUX.**

N° 195. — *DÉCISION* du 1^{er} mai 1861, *accordant une allocation annuelle de 720 f. à la Mission catholique de Taïti, pour entretien d'un canot aux Tuamotus.*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie,
Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu la délibération du Conseil d'Administration, en date du 25 de ce mois ;